VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

OBJET:

Avenant à la Convention relative à l'intervention des animateurs de RAM locaux à la formation obligatoire des assistants maternels

Rapporteur: MME PARISOT

Délibération n° 21

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Général, qui délivre l'agrément des assistants maternels, organise et finance la formation obligatoire à ces professionnels, a souhaité confier aux animatrices de RAM le soin d'animer l'atelier « les aspects administratifs » du module « Institutions et statut de l'assistant maternel ».

Par ailleurs, la CAF apporte son soutien technique aux animatrices.

L'animatrice gère cette formation à raison d'une demi-journée par groupe et fournit un support de formation contenant les documents présentés.

La convention tripartite avec le Conseil Général et la CAF, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 septembre 2012, prévoit qu'une somme forfaitaire de 125 € par demi-journée d'intervention sera versée par le Conseil Général aux gestionnaires des RAM.

Cette convention étant arrivée à terme, le Conseil Général propose la signature d'un avenant pour couvrir l'année 2014, un nouvel avenant devant être proposé au printemps prochain pour l'année 2015.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations

Familiales de Meurthe et Moselle et le Conseil Général Départemental,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 18 décembre 2014.

Extrait conforme

Le Maire

Michel BREUILLE

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION DES ANIMATRICES DE RAM LOCAUX À LA FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS MATERNELS

VU l'article L.214-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, créé par la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et assistants familiaux,

VU le titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du Code de la Santé Publique, en particulier le 4° de l'article L.2111-1 et le 7° de l'article L.2112-2,

VU la Charte Départementale PMI, CAF et RAM adoptée par la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE) dans sa séance du 14 septembre 2006,

Vu la décision prise lors de la commission mixte CAF-CG

Entre

Le Relais Assistantes Maternelles RAM d'ESSEY, représenté par Monsieur le Maire BREUILLE Michel,

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, représentée par sa directrice, Madame Viviane CHEVALIER,

Et

Le Département de Meurthe-et-Moselle, représenté par le président du conseil général, en application de la délibération de la commission permanente en date du 17 novembre 2014.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Unique

L'article 6 est modifié comme suit :

« La convention 2013 est reconduite du 01/01/14 au 31/12/14 » dans les mêmes conditions. Les autres aliénas de cet article restent inchangés

Pour le RAM	La directrice de la	Pour le président du conseil
	Caisse d'Allocations	général,
	Familiales,	
	Winiana CHEWALIED	Lean Claude DICCENIEM
	Viviane CHEVALIER	Jean-Claude PISSENEM
		Vice-président, délégué à
		l'Enfance et à la Famille

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

tenu sous la présidence de de Mme Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	25
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	08 décembre 2014
- Convocation distribuée le :	08 décembre 2014
- Affichage du procès-verbal le :	27 janvier 2014

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. VOGIN Adjoints,
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. COLMÉ à MME SIMONNET
- MME GEORG à M. SAPIRSTEIN
- MME PAGELOT à M. RIFF

EXCUSE

- M. THOUVENIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

- MME LEDROIT

Pour extrait,

Michel BREUILLE,

Maire